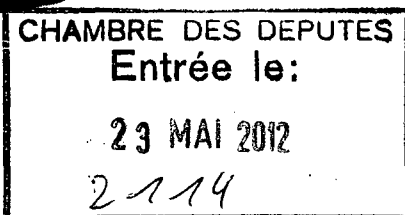




Monsieur Laurent Mosar
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg



Luxembourg, le 23 mai 2012

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, je me permets de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Culture**.

Si on prend la liste des manuels scolaires actuels et que l'on vérifie à travers *Bibnet* la disponibilité de ces livres dans les bibliothèques luxembourgeoises, force est de constater que de nombreux manuels n'y figurent pas. Si un chercheur souhaiterait par exemple faire une analyse sur le contenu des manuels scolaires luxembourgeois actuels ou anciens, il est dans l'impossibilité de retrouver l'intégralité de ces titres dans les bibliothèques du pays. Un test avec les manuels actuels de biologie de l'enseignement secondaire classique démontre par exemple que les livres pour les classes de 7^e, 6^e et 5^e et 1^{re}C sont disponibles, tandis que le manuel pour les classes de 4^e et de 3^eC reste introuvable. En cherchant les manuels de géographie, on découvre que le manuel de 5^e est disponible à sept endroits, tandis que les livres pour les classes de 7^e, 6^e, 2^e, 1^{re}G ne le sont dans aucune des bibliothèques. La situation est donc très diverse et insatisfaisante.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les renseignements suivants :

- 1) **Est-ce que Madame la Ministre ne juge pas opportun d'introduire une obligation légale de déposer trois exemplaires de chaque manuel scolaire utilisé dans une école publique fondamentale et/ou secondaire luxembourgeoise dans une des bibliothèques (universitaires) du pays, voire à la Bibliothèque nationale ?**
- 2) **Dans l'affirmative, est-ce que Madame la Ministre entend contacter rapidement Madame la Ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle afin de réaliser dans les meilleurs délais le dépôt des manuels scolaires ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Claude Adam
Député